



Communications et Société

Mémoire présenté par

Communications et Société

à la Commission de consultation
sur les pratiques d'accommodement
reliées aux différences culturelles

Montréal
octobre 2007

1340 boulevard st-joseph est
montréal québec H2J 1M3

téléphone 514. 524. 8223 # 202
télécopieur 514. 524. 8522
dg@officecom.qc.ca
www.officecom.qc.ca

Présentation de Communications et Société

Communications et Société a eu 50 ans cette année. L'organisme, qui a connu plusieurs formes et raisons sociales au cours de son histoire, a été fondé en 1957 sous le nom de « Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision ». Sa création était une initiative des évêques et s'inscrivait dans la dynamique de l'époque des ciné-clubs et des premières années de la télévision.

C'était alors le premier organisme de l'épiscopat à être présidé par un professionnel laïc, M. Paul Sauriol, éditorialiste au journal Le Devoir. À ses côtés au sein de ce premier conseil d'administration, on trouvait notamment le Père Jean-Marie Poitevin, qui avait réalisé en 1943 le premier long métrage de fiction sonore au Québec, À la croisée des chemins; le frère Léo Bonneville, fondateur de la revue de cinéma Séquences; le secrétaire général de l'Action catholique, M. Claude Ryan, et M. l'abbé Lucien Labelle, qui allait occuper le poste de directeur général pendant trente-cinq ans, soit jusqu'en 1992.

Longtemps connu sous le nom d'Office des communications sociales (« l'OCS »), l'organisme est devenu autonome en 1975. Ayant adopté en 1999 la raison sociale « Communications et Société », c'est maintenant une association sans but lucratif, vouée à la promotion de la qualité, du sens critique et des valeurs humaines et spirituelles dans le monde des communications et des médias, dans une perspective chrétienne.

Communications et Société organise régulièrement conférences, colloques et remises de prix et est responsable du jury oecuménique au Festival des films du monde de Montréal. L'organisme entretient toujours des liens de collaboration avec l'épiscopat, dans le cadre de contrats de services.

La couverture médiatique des audiences de cette commission et des débats qui l'entourent nous a incités à concentrer notre intervention sur un aspect de la réflexion en cours, à savoir le rapport entre la religion et la culture chez nous.

On voit en effet que, pour les uns, le fait religieux ne devrait tout simplement pas se manifester sur la place publique. Dans cette perspective, on réglerait le problème des accommodements en reléguant le religieux strictement à la vie privée. Le débat porte donc sur la sécularisation, sur l'opposition entre laïcité et confessionnalité.

Pour d'autres, c'est plutôt l'apparition d'un religieux différent qui pose question et soulève même les passions. Dans ce cas, différence religieuse se conjugue avec différence culturelle et le débat porte sur les questions d'accueil, d'intégration et de relations entre communautés.

Dans les deux cas, cependant, il nous apparaît qu'une partie du problème réside dans la méconnaissance du fait religieux en général et, en particulier, des diverses communautés de foi. Le catholicisme lui-même, pourtant réputé bien connu, l'est souvent très mal.

Parmi les événements hautement médiatisés qui ont engendré la présente situation, plusieurs n'avaient rien à voir avec la question des accommodements raisonnables. Adapter un produit ou un service commercial à une clientèle particulière, par exemple, n'est pas un accommodement: c'est une règle de base pour réussir en affaires.

- *L'accommodement sera raisonnable, à nos yeux, s'il a pour but et pour effet de permettre à une personne de s'intégrer à la vie de la collectivité plutôt que de rester à l'écart.*
- *Il sera déraisonnable, au contraire, s'il a pour but et pour effet d'isoler un groupe de l'ensemble de la société québécoise.*

Or, plusieurs de ces demandes d'accommodements tournaient autour de symboles religieux.

1. Les symboles religieux dans une culture de l'image et du multimédia

En cette ère du multimédia, nous sommes devenus, plus que jamais peut-être, des « visuels ». Nos communications accordent la priorité à l'image. Logos, symboles et signes distinctifs sont maintenant des incontournables pour toute entreprise, mouvement ou institution. La signature visuelle est une exigence de notre culture médiatique.

Il vaut la peine de souligner que ce n'était pas encore vraiment le cas au temps de la Révolution tranquille, quand beaucoup de Québécois ont notamment pris leurs distances par rapport à la pratique religieuse et à la foi catholique traditionnelle. Même au sein de la communauté catholique, les réformes des années soixante faisaient grand cas de l'élimination des signes extérieurs et des costumes religieux. Les églises se sont dépouillées de beaucoup de leurs statues et décorations traditionnelles. Les prêtres, religieux et religieuses se sont fondus dans la foule. Dans la liturgie, on a mis l'accent sur les paroles et les attitudes intérieures.

Quarante ans plus tard, ce modèle est remis en question par la nouvelle génération qui redécouvre toute la place du symbolique, de l'image et du rituel dans l'expérience religieuse. Il est notoire, par exemple, que dans les mouvements et communautés religieuses catholiques nés au cours des dernières décennies, on accorde beaucoup plus d'importance aux signes distinctifs, aux gestes et même aux costumes religieux. Sur cette question, les jeunes adultes ont une attitude assez différente de celle de leurs aînés. Ils sont nés dans la culture du visuel et du multimédia. Ils sont, comme Obélix dans la potion magique, tombés dedans quand ils étaient petits.

C'est sur cette toile de fond qu'il faut considérer la nouvelle visibilité des symboles religieux sur la place publique.

Trois facteurs convergent ici:

- premièrement, les signes et les symboles sont une des manifestations fondamentales de la religion;
- deuxièmement, dans une société pluraliste, les signes distinctifs deviennent essentiels, car la différence doit se rendre visible pour pouvoir se dire et être comprise;
- et troisièmement, la culture actuelle est largement une culture de l'image et du visuel.

Les signes et symboles religieux seront donc nécessairement de plus en plus visibles et diversifiés. Espérer renverser cette tendance est illusoire. Tout comme le retour à un mythique Québec à culture unique, la vision d'une culture sans manifestations religieuses est un fantasme.

Dimensions privées et publiques des options religieuses personnelles

Ce qui nous conduit à commenter une opinion maintes fois entendue et répétée dans le présent débat — et souvent avec beaucoup d'insistance et d'émotion —, à savoir que la religion serait « une affaire privée ».

Il faut accueillir cette affirmation avec beaucoup de respect pour ce qu'elle révèle des attentes et des craintes des gens et des groupes qui l'expriment.

Mais il faut en même temps reconnaître que dans la réalité des cultures et des sociétés, quelles qu'elles soient, la religion n'est jamais confinée à la sphère privée. Elle ne l'est pas aujourd'hui, elle ne l'a jamais été dans le passé. Ni chez nous, ni nulle part ailleurs dans le monde. La religion s'exprime toujours, d'une façon ou d'une autre, dans l'espace public.

Il n'y a pas de culture, par exemple, qui n'ait pas ses bâtiments et ses monuments religieux. Ça fait partie de l'espace public. Montréal, par exemple, est l'une des sept ou huit villes du monde à être connue sous le nom de « ville aux cent clochers ». Et on n'imagine pas les grandes villes européennes sans leur cathédrale. Parfois, les monuments religieux surgissent là où on les attend le moins: combien de touristes québécois visitant Cuba, par exemple, ont été surpris de voir la gigantesque statue du Christ qui surplombe toujours le port de la Havane, après plus de quarante ans de régime communiste?

Et il n'y a pas que l'architecture. Qu'on pense aussi à l'art religieux, à la musique, à la peinture... La musique est faite pour être entendue, les oeuvres d'art pour être exposées, contemplées. C'est toujours en public que ça se fait. Les oeuvres religieuses des Bach, Mozart, Haendel, Beethoven et autres ne peuvent certainement pas être reléguées à la sphère privée.

Alors qu'est-ce qu'on veut dire quand on affirme que « la religion, c'est une affaire privée »? Parle-t-on de la seule pratique des rituels religieux, des activités de culte? Mais même la liturgie, une activité spécifiquement religieuse, est une affaire publique. Les baptêmes, les mariages, les funérailles ne sont pas célébrés en cachette ou en privé. Un dimanche matin, à Montréal, vous pouvez entrer dans une église où la messe est célébrée sans vous identifier, sans payer de droit d'entrée, sans avoir besoin de réservation ou de billet ou même de clé: les portes sont ouvertes. C'est un lieu public. Et ça se passe en public.

Et bien sûr, dans toutes les traditions religieuses, il y a les symboles, les vêtements et les objets religieux que des croyants portent sur eux de façon bien visible. Ce n'est évidemment pas un comportement destiné à la seule intimité de leur foyer. Cela fait partie de ce qu'ils tiennent à dire d'eux-mêmes et de leur appartenance sur la place publique.

Alors pourquoi insister autant, malgré tout, pour dire que « la religion, c'est une affaire privée »? Une des réponses est sans doute qu'on veut affirmer sans équivoque que l'option religieuse doit toujours être le résultat d'une décision personnelle et libre. C'est une affaire de conscience, hautement et absolument personnelle. Il y a un large consensus, chez nous, là-dessus. Personne n'a le droit de remettre cela en question et cela doit être protégé à tout prix.

L'histoire a trop connu — et connaît encore — des régimes politiques qui ont utilisé ou manipulé le religieux comme outil de gouvernement, voire de dictature. Du point de vue politique, c'est un abus de pouvoir intolérable. Du point de vue religieux, c'est une perversion, une maladie de la religion: il est inadmissible que ce qui doit relever du centre le plus sacré et le plus inviolable de la personne humaine soit perverti à ce point. Or, une partie des Québécois relisent aujourd'hui leur histoire, à tort ou à raison, à travers ce prisme. Leur insistance parfois viscérale à insister sur le caractère dit « privé » de la religion est une sorte de réflexe de protection devant la crainte de tout pouvoir qui chercherait à dominer les consciences et à infléchir les options les plus personnelles.

Mais le mot juste pour dire cette conviction, c'est le mot « personnel », et non le mot « privé ».

La religion, c'est personnel. Mais ce n'est pas seulement privé.

Il est de la nature même de l'appartenance religieuse, fruit d'une démarche libre et personnelle, d'avoir à la fois une dimension privée et une dimension publique.

Le spectacle récent des milliers de moines bouddhistes menant la contestation de la dictature, au Myanmar, en est une illustration frappante. La foi se manifeste non seulement dans la vie privée mais aussi dans les relations avec les autres et avec la société en général. On pourrait citer nombre de mouvements sociaux ayant leur origine dans les convictions religieuses.

Or, qui dit « dimension publique », dit en même temps « couverture médiatique ».

2. Religion et culture à l'heure de l'information continue

La question des « accommodements raisonnables » n'aurait pas pris une telle importance si nous ne vivions pas dans une société où les médias jouent un si grand rôle. Les événements qui ont déclenché ce mouvement de réflexion n'auraient pas eu la notoriété qu'ils ont eue. Et toutes les opinions exprimées depuis, notamment devant cette commission, n'auraient pas eu le même retentissement. La couverture médiatique d'un fait de société ou d'un événement contribue largement à façonner l'opinion publique à ce sujet.

Dans nos médias, les questions religieuses sont traitées, d'une part, par quelques émissions, publications ou canaux spécialisés — qui rejoignent un public particulier —, et d'autre part, sous l'angle des nouvelles, dans les émissions d'affaires publiques. Pour un grand nombre de personnes, donc, l'information sur les religions passe par le filtre du traitement journalistique de l'actualité.

Or, la couverture médiatique de l'actualité a ses règles. Comme dit le proverbe, les gens heureux n'ont pas d'histoire. Ils ne font pas non plus les manchettes et ne passent pas au *Téléjournal*. Une nouvelle, c'est ce qui sort de l'ordinaire, qui surprend, qui est inattendu, imprévisible. Et, encore mieux, ce qui est spectaculaire ou suscite de fortes émotions. Bien sûr, les controverses, les catastrophes et les scandales feront parfaitement l'affaire. Une certaine distorsion dans la perception des choses est donc inévitable.

Ainsi, par exemple, on ne parle pas des deux robots qui explorent la planète Mars depuis près de quatre ans. Mais si, après tout ce temps, l'un d'eux en venait à dégringoler d'une falaise, ça ferait les manchettes. Les gens croiraient à un échec et s'interrogeraient sur la compétence de la NASA. Le même genre d'effet de sélection est à l'oeuvre quand on parle de nos systèmes de santé ou d'éducation, ou des contributions de nos hommes et femmes politiques. C'est ce qui va mal qui fait la une. Les gens heureux n'ont pas d'histoire.

L'effet est particulièrement senti, actuellement, quand on parle de religion. On en vient facilement à s'habituer à des représentations partielles ou tronquées, voire caricaturales, des diverses pratiques et communautés religieuses. Ce sont malheureusement les manipulations, les détournements, les perversions, bref les pathologies de la religion qui prennent le dessus dans les représentations courantes.

On court à la catastrophe si on continue à méconnaître à ce point une composante aussi fondamentale de la culture.

Car la religion est un élément central dans la vie de millions et de millions de personnes à travers le monde. Elle donne un sens à leur vie et une direction à leurs actions. Elle définit une identité et elle soude des communautés. Elle soutient des familles et façonne des saints et des sages. Elle est source d'inspiration pour les artistes et de consolation pour les affligés. Elle est une des grandes valeurs universelles, transcendant les nations et les cultures. Comme la poésie ou la musique, c'est un des modes d'expression les plus révélateurs de l'âme humaine. Ce n'est pas pour rien que la liberté de religion est protégée par les chartes.

Un des fruits positifs que l'on peut espérer voir ressortir de cette vaste entreprise de consultation et de débat public pourrait être la prise de conscience de l'urgence de ne plus traiter la religion comme un phénomène marginal dans la culture. Ce n'est pas un sujet à laisser aux seules chaînes, émissions et publications spécialisées. Si l'on veut vivre sereinement le nouveau pluralisme, il faut que dans les journaux, les magazines et les émissions d'affaires publiques, la chronique sur les religions fasse bonne figure parmi les chroniques sur l'économie, les arts ou l'environnement.

Il est d'autant plus important de consacrer une attention particulière au traitement des affaires religieuses que la génération du *zap* et du *clic* — celle qui zappe les émissions de télévision et clique sur le web — a pris l'habitude de choisir dans l'offre médiatique ce qu'elle veut, sur demande et sur mesure. Dans une perspective de divertissement et de loisirs, c'est merveilleux. Mais du point de vue de l'information, des affaires publiques et des débats de société, c'est risqué.

Quelqu'un peut ainsi choisir, par exemple, de ne lire que les chroniqueurs et de n'écouter que les animateurs de radio qui vont dans le sens de ses idées. Si tous les citoyens adoptaient systématiquement la même attitude, chacun en viendrait à n'écouter et ne regarder que ce qui convient à ses goûts, à ses opinions et à ses humeurs. À la limite, on ne connaît le monde qu'à travers ses propres filtres.

Le grand défi des professionnels de l'information est de traverser ces filtres et d'ébranler les fausses certitudes fondées sur l'ignorance ou la méconnaissance. À la lumière du débat actuel, cela devrait être une priorité absolue.

3. Le visage méconnu du catholicisme québécois

Les audiences de cette Commission et les innombrables commentaires qu'elles ont suscités ont parfois mis en évidence le fossé qu'il y a entre les perceptions et la réalité, notamment quand il s'agit du catholicisme chez nous.

Deux exemples suffiront.

3.1 L'importance quantitative de la pratique religieuse religieuse chez les catholiques du Québec

Selon l'opinion courante, la pratique religieuse hebdomadaire serait devenue chez nous un phénomène marginal, non significatif. Un journaliste commençait récemment son intervention en disant: « Maintenant que presque plus personne ne va à la messe... » Mais qu'en est-il, en réalité? Les chiffres pourront surprendre.

En décembre dernier, la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* du Québec publiait un document intitulé « La place de la religion dans l'espace public ». On y lit, à la page 10, qu'« au Québec, 22% des catholiques romains déclarent aller à l'église une fois par semaine ». Évidemment, la proportion varie beaucoup selon les groupes d'âge: de 5% chez les jeunes adultes à 35% chez les aînés. Ces chiffres sont basés sur les études du sociologue des religions Reginald Bibby publiées en 2000.

Or, il y a 6 000 000 de catholiques au Québec. 22% de ce nombre, cela représente environ 1 300 000 personnes. C'est nettement plus que les estimations que l'on entend généralement dans les paroisses et évêchés: on y parle plutôt de 10% de taux de pratique. Mais même à 10%, cela représente une population significative, soit 600 000 personnes, chaque semaine. Comment cela se compare-t-il à la fréquentation régulière d'autres événements ?

Pour avoir un point de référence concret, prenons les chiffres de fréquentation des salles de cinéma au Québec. Au cours des trois semaines précédant la préparation du présent mémoire, fin septembre-début octobre, le *box office* par week-end, pour tout le Québec, a varié de 1 703 000\$ à 1 837 000\$ (source: Cinéac. Sur le web, voir: www.boxofficequebec.com) Et les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec permettent d'évaluer le prix moyen d'un billet de cinéma, en 2007, à 6,75\$.

Un calcul rapide donne donc les résultats suivants: en septembre 2007, environ 260 000 personnes sont allées au cinéma chaque fin de semaine au Québec.

Autrement dit, il y a beaucoup plus de monde qui va à la messe au Québec chaque fin de semaine que de monde qui va au cinéma. Au moins trois fois plus, peut-être cinq.

Personne ne dirait que la fréquentation des cinémas est un phénomène marginal, non significatif. Au contraire. Toutes les émissions et publications culturelles accordent une grande importance à ce public. Alors comment expliquer qu'on y fasse si peu de cas de la pratique religieuse?

3.2 *Le visage multiculturel du catholicisme québécois*

Voici un autre exemple de l'écart entre la perception et la réalité.

Au cours des débats sur les accommodements raisonnables, on en est parfois venu à donner l'impression que les Québécois attachés aux valeurs, aux symboles et aux pratiques catholiques provenaient essentiellement du Québec non encore touché massivement par l'immigration. Le catholicisme serait rattaché à la mémoire et au passé des Québécois dits « de souche ».

La réalité est tout autre. Le dimanche à Montréal, dans l'Église catholique, la messe est célébrée dans une trentaine de langues différentes. Il y a là des communautés culturelles nouvellement arrivées, mais il y en a aussi qui font partie de l'histoire du Québec: qu'on pense notamment aux communautés italiennes et irlandaises qui se sont jointes au Québec catholique il y a des générations. Ce caractère très cosmopolite du catholicisme de chez nous saute aux yeux pour qui fréquente, à Montréal, l'Oratoire St-Joseph.

Phénomène encore plus récent: on trouve plusieurs paroisses catholiques dont les curés sont des prêtres venant d'Afrique ou d'Amérique latine. La fécondité spirituelle et vocationnelle des Églises africaines et latino-américaines contraste avec les difficultés de la communauté québécoise. Cela permet aux jeunes Églises du Sud de venir maintenant épauler les Église fatiguées du Nord, renversant la direction du mouvement qui, dans le passé, avait vu tant de prêtres, religieux et religieuses du Québec partir en mission dans les continents du Tiers-Monde.

Le catholicisme québécois est l'un des lieux où se voient et se vivent la mondialisation et la rencontre des cultures. Et il faut avoir participé à des rassemblements catholiques internationaux pour comprendre comment la célébration commune de la foi crée des ponts par-dessus les différences de langues et de cultures. On en aura un vivant exemple à Québec, en juin 2008, avec la tenue du 49e Congrès eucharistique international.

En conclusion, nous formulerons quelques considérations relatives à la présence des signes et symboles religieux dans l'espace public.

1. Il nous apparaît que le premier **rôle du gouvernement** est de garantir et de protéger l'exercice des droits et libertés dans l'espace public, et non de les restreindre. Cela passera principalement par l'information et l'éducation.
2. **Dans la fonction publique**, il faut accepter que le symbole ou le signe qui dit l'identité ou la différence n'est pas une menace mais une manifestation légitime de la diversité. Après avoir, pendant des années, souhaité que la fonction publique reflète mieux le nouveau visage culturel et ethnique du Québec, on serait mal venu d'en restreindre déjà la visibilité. Bien sûr, on a raison de refuser, au nom de la neutralité et de la laïcité de l'État, que ses employés ou des représentants des institutions publiques se prévalent de leur fonction ou de leur statut pour faire du prosélytisme ou de la propagande. Toutefois, ce ne sera pas en bannissant les signes ou les symboles religieux qu'on pourra s'en assurer, mais en encadrant les comportements dans des codes d'éthique et de déontologie.
3. Quant **à l'école**, nous la voyons comme un lieu premier d'apprentissage de la vie en société. Elle doit donc refléter la diversité culturelle, ethnique et religieuse de la collectivité. Il serait maladroit de créer comme milieu d'éducation un environnement artificiellement dépourvu des manifestations habituelles des différences, tant chez les élèves que chez les adultes.
4. Enfin, une société même sécularisée doit savoir valoriser son passé et son héritage. **Les monuments religieux, les traditions et les fêtes** doivent être appréciés et protégés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent. Au nom de la nouvelle diversité, on pourra sans doute même enrichir ce patrimoine, mais il serait navrant de le voir mutilé ou appauvri.

René Laprise
président

Bertrand Ouellet
directeur général